PROS Jeunesse

Plan régional d'organisation des services

Santé mentale

Adaptation sociale

Toxicomanie

Réussir sa jeunesse nous on y croit !

Condensé

Conception : Louise Leduc

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DES LAURENTIDES

106-01786/

Les parents, des forces à valoriser,

à renforcer et à supporter sur l'autoroute du changement.

L'amour, c'est essentiel

Une version anglaise du condensé et les versions résumée et intégrale sont disponibles sur demande, en s'adressant au :

Centre de documentation
Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides
1000, rue Labelle, bureau 210
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5N6

Tél.: (514) 436-8622

Un condensé du PROS Jeunesse sera également accessible sur le réseau Internet au mois de décembre prochain à l'adresse suivante : **rrsss15@laurentides.MTL.NET**

LETTRE À NOS JEUNES DES LAURENTIDES ET À LEURS PARENTS

Saint-Jérôme, le 5 juin 1996

À Marie-Laurence encore dans le ventre de sa maman Francine, à Cédric, Natacha, Jean-François, et aux 112 520 autres enfants et jeunes des Laurentides, ainsi qu'à leurs mères et leurs pères.

Être bien dans sa peau, en dedans comme au dehors, sentir qu'on est aimé tel que l'on est, être valorisé et supporté par ses parents, savoir qu'on peut compter aussi sur les amis, l'entourage, pouvoir faire confiance aux professeurs, aux médecins, aux aidants, aux adultes du quartier ou du village... voilà une belle façon de vivre son enfance et sa jeunesse.

Les personnes qui ont préparé ce document sont convaincues que réussir sa jeunesse est une condition pour réussir par la suite sa vie d'adulte. La réussite de cette étape de la vie est tellement importante à leurs yeux qu'elles ont voulu aider d'autres adultes, en particulier ceux qui vivent près de vous et dans vos milieux de vie, à se considérer collectivement responsables de votre croissance et de votre développement.

Réussir sa jeunesse, ce sera possible si, nous les adultes, n'attendons pas que les problèmes arrivent pour agir; si, au lieu de s'attaquer uniquement aux problèmes, nous consacrons l'énergie à créer dans vos familles et dans vos milieux des conditions qui favorisent votre développement et votre équilibre, de la naissance à l'adolescence; si vos parents, et plus particulièrement les jeunes parents et les familles monoparentales, sont plus solidement soutenus dans leur rôle et si leurs compétences sont renforcées; si nous arrivons à convaincre les pères de l'importance de leur implication auprès de vous; si l'école devient un milieu de vie stimulant pour vous; si des projets vous sont proposés, vous permettant de vous sentir utiles dans vos communautés; si nous donnons une égalité des chances à tous les enfants des Laurentides, en mettant en place un accès équitable aux services d'une sous-région à l'autre; et enfin, si vous-mêmes vous prenez résolument votre vie en main, car nous avons la conviction que vous avez le potentiel pour travailler à sa réussite, et pour vous préparer à évoluer dans le monde de demain avec ses nouvelles valeurs.

Il faut aussi penser aux quelques milliers d'entre vous qui êtes déjà aux prises avec des difficultés graves, ceux qui subissent des abus, ceux qui sont rejetés, ceux qui vivent une grande détresse... À ceux-là, il nous faut offrir des services, de l'aide et du support qui leur permettent de retrouver le plus rapidement possible la joie de vivre.

Pour réaliser tout cela, ça prend un plan, précis, articulé et réaliste. C'est à cette tâche qu'un Groupe de travail s'est attelé, il y a bientôt 3 ans. Ses membres n'ont pas ménagé les efforts pour que ce plan soit assez bien conçu pour nous conduire à une organisation des services à la jeunesse qui corresponde vraiment à vos besoins. Pas moins de 235 moyens sont prévus pour y arriver.

Évidemment, un plan d'une telle envergure, déployé sur 5 ans, coûte des sous : 8 millions $ pour être précis. Cette somme devra être trouvée dans la région, puis utilisée à bon escient. Le Groupe de travail est conscient qu'il s'agit là d'un investissement considérable dans le contexte économique difficile actuel, mais il y a une réalité à laquelle on ne peut échapper : notre région connaît une augmentation importante du nombre de jeunes, pendant qu'ailleurs au Québec, leur nombre diminue.

Les adultes qui ont votre bien-être à coeur devront donc faire des choix. Parce que l'importance de réussir sa jeunesse, ce n'est pas seulement en période d'abondance qu'il faut en être convaincu. C'est précisément quand les temps sont difficiles qu'il devient encore plus important de se donner des plans pour être sûr qu'on s'en va dans la bonne direction et qu'on prend les bons moyens.

Réussir sa jeunesse, c'est un défi emballant, pour vous comme pour nous, adultes, qui pouvons vous y aider. En tout cas, nous du Groupe de travail, on y croit !

Ginette Gingras
(mère)

Présidente du Groupe de travail en 1993-1994;
chef de l'administration du programme Jeunesse,
CLSC Thérèse-de-Blainville

Paul Costopoulos
(grand-père)

Président du Groupe de travail en 1995-1996;
retraité des Centres jeunesse des Laurentides et délégué du Comité de concertation régionale en santé mentale

Jean Désy
(père)

Coordonnateur des programmes santé mentale et adaptation sociale,
Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides

Liste des membres:

Donald Allard, Manon Bévillard, Alain Blaise, Pierre Charlebois, Paul Costopoulos, Michel Couture, Nicole Desjardins, Alain Desmarais, Jean Désy, Carole Doré, Jeanne-Louise Dufresne, Robert Dupont, Daniel Filion, Sylvie Fortin, Daniel Gauthier, Ginette Gingras, Pierre Greffard, Jacques Labrecque, Monic Laflamme, Monique Laganière, Claude Lamothe, Serge Leblanc, Rachèle Miousse, Gilles Morin, Denis Paquin, Lise Plouffe, Marie-Claude Renaud, Marc Rompré, Denis Saulnier, Michèle Turpin.

Merci également à tous les autres collaborateurs qui ont investi temps et énergie dans l'élaboration de ce PROS Jeunesse.

Dans le prolongement des orientations maîtresses qui se dégagent des différents rapports nationaux et régionaux sur les jeunes parus depuis la fin des années 80, et s'appuyant sur trois portraits substantiellement documentés (sur les indicateurs démographiques, économiques et sanitaires; sur les problèmes vécus par les jeunes; sur les ressources investies), le Plan régional d'organisation des services à la jeunesse pose un diagnostic sans complaisance sur les pratiques et les services à la jeunesse dans la région des Laurentides. Ce diagnostic débouche sur un ambitieux plan d'action, déployé sur cinq ans, comportant cinq stratégies, quatorze objectifs opérationnels et 235 moyens d'action. Le plan vise à nous conduire à une organisation des services à la jeunesse qui corresponde vraiment aux besoins des enfants, des jeunes et des parents, en plus d'être efficaces, continus, complémentaires et proches de leurs milieux de vie.

UN OUTIL DE PLANIFICATION BASÉ SUR DES CONVICTIONS

Fruit de travaux amorcés en février 1993, le PROS Jeunesse est essentiellement un outil de planification qui vise à répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des parents des Laurentides, en définissant et en rendant cohérents les programmes et les services qui leur sont offerts, dans les domaines de la santé mentale, de l'adaptation sociale et de la toxicomanie.

Né d'une volonté collective des établissements et des organismes communautaires oeuvrant auprès de la jeunesse, le PROS Jeunesse a été conçu par un Groupe de travail composé d'une trentaine de personnes provenant de multiples horizons mais animés par les mêmes convictions profondes :

- Il faut agir en amont des problèmes, c'est-à-dire sur les facteurs déterminants de la santé et du bien-être, au lieu d'attendre que les problèmes surgissent pour agir.
- Il importe de miser sur le potentiel des parents, en les soutenant dans leur rôle et en renforçant leurs compétences.
- La santé et le bien-être de l'enfant sont une responsabilité collective.
- Par des services accessibles, intensifs, continus et adéquats, on peut répondre rapidement aux besoins des jeunes en difficulté.
- La concertation et la coopération sont essentielles pour assurer une convergence dans les actions et une complémentarité dans les services.

Sur la base de ces convictions et du plan d'action qui en découle, le Groupe de travail souhaite inspirer et mobiliser l'ensemble des décideurs, des gestionnaires et des aidants pour que la *«réussite de la jeunesse»* soit le lot de tous les enfants des Laurentides.

LE PROS JEUNESSE : UN NOUVEAU JALON VERS UNE ORGANISATION ADÉQUATE DES SERVICES À LA JEUNESSE

Depuis la fin des années 80, une réflexion à l'échelle du Québec a été menée sur la façon de rendre avec plus d'efficacité les services de santé et les services sociaux aux enfants, aux jeunes et à leurs parents. Les orientations qui se dégagent des rapports ministériels, plans d'action, Livre blanc, énoncés de politiques, cadres de référence et nouvelles législations ont trouvé indiscutablement un prolongement dans la région des Laurentides. Le PROS Jeunesse constitue un nouveau jalon vers une organisation adéquate des services à la jeunesse : tout en s'inscrivant dans cette continuité, il fixe des objectifs et propose des moyens d'action collés à la réalité des jeunes et des parents de la région des Laurentides.

UN CHOIX FONDAMENTAL DU GROUPE DE TRAVAIL

D'entrée de jeu, le Groupe de travail fait un choix fondamental : on peut davantage assurer un développement harmonieux des enfants et des jeunes en agissant sur les déterminants plutôt que sur la réponse aux problèmes.

Une définition simple pour se comprendre : les déterminants sont des facteurs qui influencent la santé et le bien-être des individus et des

populations. Leur influence peut être agressante : ils deviennent alors des facteurs de risque, par exemple l'isolement social. Mais les déterminants peuvent aussi protéger contre la maladie ou les problèmes psychosociaux : ils sont alors des facteurs de protection, par exemple l'attachement parents-enfants.

UN PREMIER PORTRAIT RÉGIONAL : LES INDICATEURS DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DES JEUNES[1]

Il se dégage de ce premier portrait tracé dans le PROS Jeunesse que la population de jeunes connaît un accroissement important dans notre région, et que les sous-régions situées au centre et au nord des Laurentides présentent les caractéristiques les moins favorables. En effet, on y trouve généralement les taux les plus élevés de familles monoparentales, de bénéficiaires de l'aide sociale, de familles à faible revenu, de naissances de faible poids et d'accouchements chez les adolescentes.

Par ailleurs, les proportions de jeunes consommateurs de drogues et de jeunes à risque élevé de connaître des problèmes liés à l'alcool sont similaires ou comparables aux moyennes québécoises. Les jeunes des Laurentides connaissent un niveau élevé de détresse psychologique mais bénéficient d'un meilleur soutien social que la moyenne des jeunes au Québec.

UN DEUXIÈME PORTRAIT : LES PRINCIPAUX PROBLÈMES VÉCUS PAR LES ENFANTS ET LES JEUNES DES LAURENTIDES[1]

Le Groupe de travail du PROS Jeunesse a jugé préoccupant un certain nombre de problèmes rencontrés par les enfants et les jeunes des Laurentides. L'examen des problématiques régionales révèle une situation générale guère reluisante. En effet, deux constats s'imposent :

1) La région affiche des taux supérieurs aux taux québécois pour :
   - les signalements reçus à la DPJ;
   - les enfants négligés;
   - les enfants agressés sexuellement;
   - les jeunes ayant des troubles de comportement;
   - l'abandon scolaire;
   - les suicides chez les jeunes;
   - le retrait de l'enfant de son milieu familial.
2) En considérant globalement les problèmes vécus par les enfants et les jeunes, la situation est nettement plus défavorable dans les sous-régions Argenteuil, Trois-Vallées, Arthur-Buies et Hautes-Laurentides.

UN TROISIÈME PORTRAIT : LES SERVICES ET LES RESSOURCES DISPONIBLES DANS LES LAURENTIDES; LES RESSOURCES FINANCIÈRES INVESTIES

Un grand nombre d'organismes communautaires et d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux offrent des services aux enfants, aux jeunes et aux parents des Laurentides, dans le cadre d'un ou plusieurs programmes. Ces services sont constitués d'activités de promotion et de prévention, de services d'aide courants et spécialisés. Ils font l'objet d'une description exhaustive dans le PROS Jeunesse.

Au total, on estime qu'en 1994-1995, une somme de 46 099 732 $ est investie auprès des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans et auprès des parents de la région. Cette somme représente 14.4% des 320 000 000 $ investis dans les Laurentides en 1992-1993 dans le réseau de la santé et des services sociaux, incluant l'ensemble des programmes.

L'examen des ressources financières investies amène quatre constats :

- En comparant les investissements annuels consacrés aux programmes Santé mentale, Adaptation sociale, Toxicomanie et Santé publique dans la région des Laurentides avec les investissements consentis en moyenne dans l'ensemble des régions du Québec, on constate que notre région est affectée par un manque à gagner annuel de 36 millions $.[2]

- Si on restreint la comparaison aux neuf régions comparables aux Laurentides, on constate que notre région est affectée par un manque à gagner annuel de 8 082 994 $.[2]

- De plus, pour tenir compte de l'accroissement de sa population de jeunes (17.7% de 1991 à 2001), la région des Laurentides aurait besoin, d'ici l'an 2001, de ressources additionnelles d'environ 9 000 000 $ (s'ajoutant au manque à gagner de

8 000 000 $) pour maintenir le niveau actuel dans la dispensation des services.

- À l'intérieur même de la région des Laurentides, la distribution des ressources entre les différentes sous-régions manque d'équité et ne répond pas toujours à un niveau comparable aux besoins de santé et de bien-être des jeunes et des familles qui y habitent. Il faut donc tenir compte des écarts entre les sous-régions et viser l'équité d'ici 2001.

UN DIAGNOSTIC QUI INVITE À LA TRANSFORMATION DES SERVICES ET DES PRATIQUES

Sur la base des trois portraits qui précèdent et en se référant à la gamme des services souhaités qui doivent être offerts en réponse aux différents types de besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents, le Groupe de travail a constaté des lacunes dans l'organisation actuelle des services. Son analyse l'amène à conclure que la région des Laurentides doit :

- consolider les activités et services offerts par les organismes communautaires;
- consolider et renforcer les activités de promotion-prévention;
- consolider et renforcer les services d'aide courants en santé mentale, en toxicomanie et en adaptation sociale;
- consolider les services d'aide spécialisés en toxicomanie et réajuster certains services d'aide spécialisés en santé mentale et en adaptation sociale;
- consolider les services d'aide spécialisés supra-régionaux et en rapatrier certains;
- assurer l'accessibilité aux services à la jeunesse issue de la communauté anglophone;
- assurer une concertation optimale tant au plan régional que dans toutes les sous-régions;
- consolider les fonctions de coordination et de soutien à la concertation et à la promotion-prévention, à l'information, à la formation et à l'évaluation réalisées par la Régie régionale.

CES PISTES D'ACTION DANS LESQUELLES LA RÉGION DES LAURENTIDES DEVRA S'ENGAGER DANS LES PROCHAINES ANNÉES REQUIÈRENT UN INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE MINIMAL D'ENVIRON 8 000 000$.

Le Groupe de travail propose également huit principes directeurs pour influencer le choix des stratégies d'action et le changement des pratiques. Leur application devrait permettre d'assumer le manque à gagner supplémentaire évalué à près de 9 millions $ relié à notre augmentation démographique.

Les cinq premiers principes directeurs concernent l'intervention :

1. la reconnaissance des besoins de l'enfant et du jeune, ainsi que de son potentiel;
2. la reconnaissance du potentiel des parents; la primauté de la responsabilité et de l'autorité parentale;
3. la responsabilité collective;
4. l'entraide naturelle;
5. l'intervention, l'accompagnement et l'aide.

Les trois autres principes directeurs réfèrent à l'organisation des services :

6. la concertation intersectorielle;
7. l'efficacité et l'efficience;
8. l'équité dans le financement.

Sans minimiser d'aucune façon tout ce qui va bien, l'élaboration et l'application du PROS Jeunesse sont de formidables occasions de pointer ce qui devrait être amélioré et transformé, tant sur le plan des services que des pratiques, de telle sorte que dans cinq ans, un *«tour de roue»* supplémentaire aura été fait dans notre organisation de services, pour le plus grand profit de ceux à qui ils sont destinés.

UN PLAN D'ACTION VISANT LA TRANSFORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES SERVICES

Le PROS Jeunesse des Laurentides met de l'avant UNE ORIENTATION DE BASE assez globale pour servir de fil conducteur à l'ensemble du plan, et assez évocatrice pour fournir une toile de fond qui inspire les décisions et l'action des différents réseaux qui oeuvrent auprès de la jeunesse et des familles.

Cette orientation de base vise un changement majeur, lequel consiste essentiellement à passer d'un modèle d'organisation des services axés principalement sur le traitement spécialisé des problèmes, la protection et la judiciarisation, à un modèle préventif, un modèle requérant des services

à caractère plus global, impliquant des professionnels de diverses disciplines et de différents réseaux, un modèle capable de soutenir efficacement les parents et les communautés, et de contribuer de façon significative au développement harmonieux des enfants aux différentes étapes de leur vie.

L'ORIENTATION DE BASE RETENUE EST :

AGIR EN AMONT DES PROBLÈMES:

- **en intervenant sur les déterminants de la santé et du bien-être,**
- **en supportant les parents et la communauté.**

ET

AGIR RAPIDEMENT ET EFFICACEMENT:

- **pour éviter l'aggravation des problèmes et protéger les enfants et les jeunes, pour supporter et impliquer ces derniers de même que leurs parents,**
- **en rendant accessible et équitable une gamme de services en fonction des besoins et de nos ressources.**

L'orientation de base est traduite en cinq orientations stratégiques qui indiquent les voies prioritaires à emprunter, chacune étant traduite en objectifs opérationnels (quatorze au total) qui fixent plus concrètement les caps à atteindre d'ici l'année 2001, et en moyens d'action (235 au total) proposés aux partenaires de chaque sous-région pour les aider à concevoir leur propre plan d'action.

L'ORIENTATION STRATÉGIQUE A

LA VALORISATION, LE RENFORCEMENT ET LE SUPPORT DES PARENTS ET DU MILIEU NATUREL ET COMMUNAUTAIRE

Au premier chef, il faut faire porter les efforts sur l'implication et le support des personnes, des familles et des collectivités qui entourent l'enfant, sur le support réel à fournir d'abord aux personnes les plus proches de lui, soit ses parents, sa famille et les aidants naturels de l'entourage (OBJECTIF A-1), sur le support aux enseignants et au personnel des services de garde, ces personnes avec lesquelles l'enfant passe plusieurs heures par jour (OBJECTIF A-2), et sur le support aux organismes de la communauté qui peuvent soutenir ou venir en aide à ses parents (OBJECTIF A-3).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL A-1

Consolider, développer et rendre accessibles des services et des programmes de soutien pour les parents, les familles et les aidants naturels, en privilégiant ceux qui s'adressent à la petite enfance, aux jeunes familles et aux familles monoparentales.

Le soutien des parents, des familles et des aidants naturels passe par des interventions promotionnelles sur les compétences parentales, le rôle de parent, la qualité de la relation parent-enfant, l'implication du père dans la vie familiale, le développement de l'enfant au plan physique, affectif, social et cognitif, etc. Le soutien des personnes qui entourent l'enfant passe également par des interventions préventives afin d'éviter l'apparition des problèmes et agir de façon précoce lorsque des problèmes sont dépistés. Par ailleurs, les établissements, organismes et intervenants appelés à soutenir les parents, les familles et les aidants naturels doivent agir de façon proactive, avant même que les situations soient détériorées et que des demandes d'aide soient adressées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL A-2

Développer des programmes de soutien pour les enseignants et les éducatrices des services de garde leur permettant d'accentuer le volet éducatif de leur action et d'être davantage en mesure d'intervenir auprès des enfants et des adolescents en difficulté pour favoriser leur réussite.

Après la famille, la garderie et l'école sont les milieux de développement les plus importants pour l'enfant. Les parents demandent que ces milieux les assistent dans leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant, et d'être sensibles aux réalités familiales d'aujourd'hui. D'autre part les

enseignants, le milieu scolaire et les services de garde doivent être en mesure d'accompagner efficacement les jeunes dans leur développement, au-delà des apprentissages académiques, de prévenir les situations problématiques et d'aider les enfants et les jeunes qui vivent des situations difficiles. Il faut donc soutenir, habiliter et outiller les enseignants et les éducatrices des services de garde dans l'intervention auprès des enfants en difficulté.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL A-3

Consolider, développer et supporter dans chacune des sous-régions un réseau complet et solide d'organismes communautaires, offrant une gamme de services qui répondent aux besoins des parents, des jeunes et des enfants.

Le soutien intensif requis par les parents suppose l'existence d'une gamme de ressources dans la communauté, chargées de les accompagner et les supporter dans leur action éducative, dans la découverte et l'actualisation de leurs compétences et dans l'apprentissage des compétences additionnelles nécessaires pour aider leur enfant à se développer. Les organismes communautaires fournissent un apport essentiel dans l'organisation et la prestation des services. Il faut donc les supporter.

L'ORIENTATION STRATÉGIQUE B

L'AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DES SERVICES D'AIDE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN TENANT COMPTE DES RESSOURCES DISPONIBLES ET EN VISANT L'ACCESSIBILITÉ, L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ.

Le PROS Jeunesse retient trois séries d'ajustements à faire relativement aux services d'aide : d'une part dans les services d'aide courants (OBJECTIF B-1), d'autre part dans les services d'aide spécialisés (OBJECTIF B-2) et enfin, dans les services d'aide destinés aux personnes d'expression anglaise (OBJECTIF B-3).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL B-1

Assurer l'accessibilité à l'ensemble des services d'aide courants par une transformation des pratiques et par la consolidation, le décloisonnement et le développement de ces services dans chacune des sous-régions.

Assurer un accès immédiat aux services d'aide courants que requièrent des enfants, des jeunes et des parents : voilà un ajustement majeur à apporter à l'organisation actuelle des ressources et services d'aide. L'objectif est de taille. Selon la **Politique de la santé et du bien-être et le Groupe de travail**, «la plus grande accessibilité possible aux services doit demeurer une préoccupation de première importance. Elle doit par ailleurs être balisée par deux éléments: l'implication étroite des personnes, des groupes et des communautés dans les interventions qui leur sont destinées ainsi que le recours aux solutions les plus simples et les plus efficaces.»

OBJECTIF OPÉRATIONNEL B-2

Assurer l'accessibilité à l'ensemble des services d'aide spécialisés par une transformation des pratiques, par la consolidation et le développement des services en toxicomanie, et par la transformation de l'organisation des services en santé mentale et en adaptation sociale.

Assurer un accès aux services d'aide spécialisés que requièrent des enfants, des jeunes et des parents, constitue un autre ajustement majeur à apporter à l'organisation actuelle des ressources et des services.
Une première façon d'accroître l'accessibilité réside dans la transformation des pratiques, par exemple en partageant des expertises avec les intervenants oeuvrant dans les milieux de vie. Plus spécifiquement en matière de toxicomanie, une meilleure accessibilité passe par la consolidation et le développement des services d'aide spécialisés afin de rendre ces services accessibles dans chaque sous-région. Par ailleurs, en santé mentale et plus particulièrement en adaptation sociale, il faut plutôt regarder du côté de la transformation des pratiques et de l'organisation des services.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL B-3

Améliorer l'accessibilité aux services d'aide destinés aux personnes d'expression anglaise.

Le principe de l'accessibilité aux services reconnus par la Loi sur les services de santé et les services sociaux s'applique également aux communautés anglophones de la région. Divers moyens doivent donc être prévus pour rendre les services accessibles aux personnes d'expression anglaise, en tenant compte des caractéristiques culturelles de cette population.

L'ORIENTATION STRATÉGIQUE C

LA CONVERGENCE DES ORIENTATIONS ET DES ACTIONS DES PARTENAIRES PAR LE RENFORCEMENT DE LA CONCERTATION ET EN RÉSERVANT UNE PLACE AUX PARENTS DANS CHAQUE INSTANCE DE CONCERTATION.

Plusieurs avenues sont prévues dans le PROS Jeunesse pour favoriser la concertation et le partenariat : la mise en place d'un consortium dans chaque sous-région (OBJECTIF C-1) et d'une commission régionale Jeunesse (OBJECTIF C-2), la réalisation d'arrimages fonctionnels entre les services (OBJECTIF C-3) et la mise à contribution de l'ensemble des partenaires (OBJECTIF C-4).

Mentionnons d'entrée de jeu qu'un Comité de la Régie régionale mène, en 1996, des travaux sur la révision des mécanismes de concertation et de participation. Les structures prévues dans le PROS Jeunesse ne pourront donc pas être mises en place telles quelles dans l'échéancier prévu. En attendant les décisions découlant des travaux du Comité, des aménagements transitoires devront être convenus à l'automne 96. Il nous apparaît cependant primordial, les travaux ayant été menés de façon parallèle, de refléter les objectifs et moyens ciblés par le Groupe de travail.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL C-1

Former dans chaque sous-région un consortium d'établissements et d'organismes des différents secteurs concernés par les services aux enfants, aux jeunes et à leurs parents, couvrant les programmes de santé mentale, d'adaptation sociale et de toxicomanie.

Essentiellement un outil d'action concertée, un regroupement des forces d'un milieu, le consortium joue le rôle d'instance décisionnelle sous-régionale, recueille et analyse les besoins, établit les priorités de services dans la sous-région, alloue des budgets qui lui sont confiés, établit des protocoles d'intervention, arrime les différents PROS, assure la circulation de l'information, favorise le partage d'expertise, etc. De plus, c'est à lui qu'incombe la responsabilité d'élaborer un plan d'action sous-régional dans la foulée du PROS Jeunesse, en s'inspirant des moyens d'action qui y sont proposés et en les adaptant à la réalité sous-régionale.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL C-2

Mettre en place une Commission régionale Jeunesse, chargée d'établir une cohérence au plan régional dans la dispensation des services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille et d'assurer une intégration des programmes de santé mentale, d'adaptation sociale et de toxicomanie.

Essentiellement gardienne de la cohérence régionale, la Commission régionale Jeunesse voit à réaliser une intégration des programmes en santé mentale, en adaptation sociale et en toxicomanie, procède à l'analyse des priorités retenues au plan sous-régional, établit les priorités régionales, recommande les allocations budgétaires et évalue globalement l'accessibilité et la qualité des services dispensés dans la région.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL C-3

Mettre en place et coordonner des mécanismes d'arrimage fonctionnels et efficaces, d'une part entre les différents services institutionnels, communautaires et multisectoriels et, d'autre part, entre les services régionaux et les services sous-régionaux, de façon à ce que les services soient physiquement accessibles, disponibles, adéquats et cohérents, tant en matière de promotion, de prévention et d'aide.

Le virage vers la promotion et la prévention qui situe l'action sur les déterminants de la santé et du bien-être
suppose que les intervenants des différents services institutionnels et ceux des organismes communautaires s'associent étroitement au moyen de divers mécanismes d'arrimage, afin que les actions des différents secteurs (éducation, santé,

services sociaux, justice, sécurité publique, municipalité, loisirs, secteur économique, etc.) convergent tous vers de mêmes objectifs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL C-4

Mettre à contribution l'ensemble des partenaires des secteurs autres que celui de la santé et des services sociaux concernés par la situation des enfants, des jeunes et de leurs parents.

Plusieurs secteurs autres que celui de la santé et des services sociaux rejoignent également l'enfant, le jeune et les familles. Il s'agit, par exemple, du secteur de l'Éducation, du milieu municipal, de la Sécurité publique, du secteur de la Justice... Tous sont des partenaires importants, car ils exercent tous des responsabilités à l'égard des enfants, des jeunes et des familles, chacun à sa façon, chacun dans sa sphère de responsabilités. Les compétences spécifiques de chacun sont donc requises et on ne peut se payer le luxe d'en être privé lorsqu'il s'agit d'aider un enfant. Se concerter, c'est reconnaître que l'on a des expertises complémentaires et que le bien-être de nos jeunes est une responsabilité collective.

L'ORIENTATION STRATÉGIQUE D

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT BASÉE SUR LES BESOINS ET L'ÉQUITÉ.

Cette orientation stratégique est traduite en deux objectifs opérationnels : l'un sur l'équité interrégionale (OBJECTIF D-1), l'autre sur l'équité intrarégionale (OBJECTIF D-2).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL D-1

Demander, pour les Laurentides, le respect du principe de l'équité interrégionale de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux, développer les outils permettant d'appuyer les démonstrations nécessaires et convenir en région des budgets pour la jeunesse.

Cet objectif vise à obtenir le respect du principe de l'équité interrégionale par le ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le contexte global de la reconfiguration du réseau au plan national, comblant ainsi le manque à gagner minimal évalué à 8 millions $ par rapport aux régions comparables. Cette somme servira essentiellement à répondre aux besoins révélés par l'analyse déjà présentée.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL D-2

Réaliser l'équité intrarégionale dans l'allocation des ressources et l'organisation des services dans les Laurentides et développer les outils nécessaires pour l'améliorer.

Pour arriver à évaluer si les ressources actuellement allouées aux sous-régions des Laurentides sont réparties équitablement ou non, une méthode a été conçue, basée sur un indicateur de besoins (la proportion des jeunes de moins de 18 ans vivant dans des familles sous le seuil de faible revenu).

Sur la base des résultats fournis par la méthode, un scénario d'allocations financières a été élaboré dans l'optique d'aplanir graduellement, d'ici l'an 2001, les disparités sous-régionales. Ainsi, les écarts entre les sous-régions se trouvent réduits de façon maximale de sorte que chacune des sous-régions dispose de ressources financières qui lui permettent de répondre, de façon comparable aux autres sous-régions, aux besoins des jeunes qui y habitent. Pour l'année 1996-1997, un scénario d'allocation transitoire a été conçu.

L'ORIENTATION STRATÉGIQUE E

LA MISE EN PLACE DE CONDITIONS FAVORABLES ET D'OUTILS UTILES À LA PLANIFICATION À L'ACTUALISATION ET À L'ÉVALUATION DES ACTIONS PRÉVUES DANS LE PROS JEUNESSE

L'amélioration et l'intégration de nos systèmes d'information, l'évaluation des services et des modes d'intervention et l'accroissement des efforts de recherche font l'objet de l'objectif opérationnel E-1. D'autre part, l'objectif opérationnel E-2 porte sur la formation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL E-1

Mettre en place les outils utiles à la planification, à l'actualisation et à l'évaluation des actions prévues dans le PROS jeunesse, soit un système d'information, des systèmes pour l'évaluation des services et des programmes destinés aux enfants, aux jeunes et aux parents et des projets de recherche.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL E-2

Développer et rendre accessibles des plans de formation pour les parents, les aidants naturels et les intervenants des établissements et des organismes communautaires, pour améliorer les services de promotion, de prévention et d'aide.

UN CADRE D'ÉVALUATION ADAPTÉ AUX BESOINS

Le cadre d'évaluation proposé pour le PROS Jeunesse est conçu en fonction de ses trois cibles principales et de ses quatre objectifs de résultat :

Les cibles :

- La santé et le bien-être des enfants, des jeunes et des parents.
- L'organisation des services destinés aux enfants, aux jeunes et aux parents.
- Les coûts des services et des activités offerts aux enfants, aux jeunes et aux parents.

Les objectifs de résultat :

- Augmenter la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et des parents.
- Diminuer les problèmes vécus par les enfants et les jeunes.
- Augmenter l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services et des activités.
- Augmenter l'équité entre les sous-régions dans le financement des services et des activités.

Les caractéristiques de la méthode d'évaluation retenue pour le PROS sont :

- la méthode et les modalités de l'évaluation sont négociées entre les promoteurs du PROS et les personnes responsables de l'évaluation; les décisions relèvent donc des partenaires concernés;
- elle est souple et doit permettre un accès relativement rapide à l'information;
- elle doit fournir des informations utiles à la prise de décision pour l'orientation du PROS (ajustements à apporter, virages à effectuer, etc.), en cours d'implantation et à la fin du processus d'implantation;
- l'évaluation se fait de façon continue, que ce soit pour évaluer l'implantation du PROS et de ses impacts, ou pour évaluer des projets spécifiques nés dans le contexte de l'actualisation du PROS.

EN CONCLUSION

Voilà donc le grand défi que les membres du Groupe de travail du PROS Jeunesse lancent à tous les jeunes, parents, aidants, gestionnaires et décideurs qui, comme nous, croient à une véritable organisation des services à la jeunesse plus efficaces, continus, complémentaires et intégrés. Nous vous invitons à vous procurer le résumé (29 pages) et/ou la version intégrale du PROS Jeunesse et à vous associer aux différentes activités liées à sa mise en oeuvre. Signalons que la version intégrale est accompagnée d'une série d'annexes abondamment documentées qui deviennent des références et des outils pour la planification régionale et sous-régionale. D'autre part, un autre cahier contenant des annexes complémentaires est disponible; ces annexes dégagent un ensemble de liens entre le PROS Jeunesse et certains documents ministériels et régionaux et apportent en outre des éclairages spécifiques par cycle de vie et selon les différents programmes couverts par la PROS Jeunesse.

RÉUSSIR SA JEUNESSE, NOUS ON Y CROIT ! ET VOUS, Y CROYEZ-VOUS ?

---

1 Les données de ce premier portrait sur les indicateurs de la santé et du bien-être, entre autres celles provenant de l'enquête Santé Québec, sont de type épidémiologique alors que les données sur les problèmes décrits dans le deuxième portrait sont des données de servicesfournies par des établissements.

2 Les manques à gagner de 36millions $ et de 8082 994$ sont calculés sur la base des dépenses en 19921993, auxquelles sont ajoutés les budgets de développement de 19931994.